HAL
open science

Masculin, féminin et fonctions sociales en bantu oriental - Les Comores

Marie-Françoise Rombi

To cite this version:

Marie-Françoise Rombi. Masculin, féminin et fonctions sociales en bantu oriental - Les Comores. La femme et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien, Nov 2000, Saint-Denis de la Réunion, France. pp.207-217. hal-00432430

HAL Id: hal-00432430

https://hal.science/hal-00432430

Submitted on 17 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLOQUE - LA REUNION - NOVEMBRE 2000 :

LA FEMME ET LES SOCIETES PLURICULTURELLES DE L'OCEAN INDIEN »

INTERVENTION DE MARIE-FRANÇOISE ROMBI :

« SEXES (MASCULIN, FEMININ) ET FONCTIONS SOCIALES EN BANTU ORIENTAL »

Il va être ici question des langues parlées le long de la côte africaine, du sud de la Somalie au Nord du Mozambique, soit la partie occidentale de l'Océan Indien, en incluant les îles côtières et les Comores, et de la façon dont ces langues expriment, ou plutôt n'expriment pas de différence de genre grammatical - masculin/féminin dans leur syntaxe.

La présentation va être divisée en trois parties, deux parties d'introduction assez générales et une troisième partie, plus grammaticale :

- la situation du swahili au sein des langues bantu ;
- la situation des Comores à la marge de ces ensembles swahili ;
- les particularités de la marque du genre, masculin-féminin, dans les langues de cette région avec des exemples pris en swahili standard et dans les parlers comoriens.

Dans les deux parties introductives, il va falloir revenir sur un certain nombre d'idées fausses qui ont la vie aussi dure que les mauvaises herbes qu'il faut inlassablement recommencer d'arracher.

1. Situation du swahili au sein des langues bantu

Les langues parlées dans la zone géographique définie ci-dessus appartiennent à une même famille linguistique, celle des langues bantu. Les Comores représentent la limite orientale de cette famille ; au-delà plus aucune langue n'est bantu ; à Madagascar, par exemple, on parle une langue austronésienne.

On aimerait tout d'abord ne plus avoir à redire que bantu est un terme exclusivement linguistique, utilisé par des linguistes pour les besoins de leur discipline, et crée en 1862 par le linguiste allemand Bleek. Bantu est, en effet, la reconstruction philologique du terme le plus courant pour dire « personnes », au pluriel, dans les langues de l'Afrique méridionale ; l'ensemble | *bâ-* pfx nominal de cl.2 + *-ntu* thème nominal | = « personnes ».

Si l'homogénéité linguistique est évidente (voir infra), en revanche sur le plan des cultures et des institutions sociales, il existe la même diversité que dans le reste de l'Afrique sub-saharienne (parenté patrilinéaire ou matrilinéaire, pouvoir politique centralisé ou diffus, systèmes de production divers : cueillette, agriculture, élevage, etc.). Il n'existe donc, de ce fait, ni de race bantu, ni de type physique, ni de religion bantu, ni de civilisation bantu, mais seulement des locuteurs de langues bantu.

Le nombre de langues considérées comme bantu varie de 300 à 700 selon les auteurs, 350 pour Alexandre, repris de Guthrie qui a travaillé sur 374 langues. Ce chiffre, fondé à vrai dire sur des critères sociolinguistiques plus que strictement linguistiques, pourrait certainement être révisé à la baisse, d'autant qu'on se heurte toujours au problème théorique de la distinction entre langue et dialecte. Le recensement des langues bantu, opéré dans la première moitié du 20ème siècle a surtout été le fait de l'école anglaise. C'est sous l'égide de l'Institut

Africain International que le tracé approximatif de la bantu line a été établi. Le domaine est limité au nord par une ligne allant du Mont Cameroun, sur l'Atlantique, au Nord du Kenya sur l'Océan Indien. Au sud, la situation est plus floue : ne sont pas bantu les langues khoisan des Bushmen et Hottentots du Kalahari (Voir carte). Cette homogénéité de structures linguistiques ne signifie pas nécessairement intercompréhension entre les locuteurs de langues bantu, du nord au sud de la zone.

La langue le plus connue, et peut-être la premièr langue d'Afrique sub-saharienne en nombre de locuteurs aujourd'hui, est le swahili.

- Premier paradoxe : « *swahili* » est un terme arabe utilisé pour désigner une langue qui ne l'est pas. Le trilitère *S H L, *sahil*, signifie en effet, en arabe, « côte, rivage » dont le dérivé *sawahil* a généré le lexème bantu *swahili*.
- Deuxième paradoxe, cette langue «de la côte » est aujourd'hui parlée majoritairement par des gens qui ne vivent pas sur la côte.

Le swahili recoupe en effet deux réalités :

- D'une part, une langue de grande diffusion, langue officielle en Tanzanie, langue nationale au Kenya, utilisée également comme langue commerciale en Ouganda et sur une partie du cours du fleuve Congo. Cette variété de swahili, le swahili standard, ou kiswahili sanifu, est utilisée par environ 40 millions de locuteurs. La norme internationale du swahili standard a été fixée à partir de 1930 sur la base du kiunguja, parler urbain de l'île de Zanzibar. Elle n'est plus une langue côtière, à proprement parler, puisqu'elle s'est installée dans l'intérieur des terres et s'est infiltrée dans le continent africain le long des voies commerciales (Voir carte).
- D'autre part, et historiquement en premier lieu, il s'agit des langues maternelles des habitants de la côte du nord du Kenya jusqu'au nord du Mozambique, sous des acceptions qui ne sont jamais à proprement parler « swahili ». Guthrie place le groupe swahili (et non la langue) en zone G, entre divers autres groupes de langues. La zone G swahili comprend précisément, et avec leur codification dans la classification de Guthrie, les langues : G41 tikuu (Kenya), G42a amu (Kenya), G42b mvita (Kenya), G42c mrima (Tanzanie continentale), G42d unguja (Zanzibar), G43a phemba (Zanzibar), G43 b tumbatu (Zanzibar), G43c hadimu (Zanzibar). En résumé, dans la codification classique de Guthrie, (Bryan, 1959, Guthrie, 1970) le swahili couvre un groupe d'une dizaine de langues géographiquement voisines. Les travaux plus récents (Alexandre et Rombi, 1982, Nurse, 1985) tendent à faire du swahili une langue unique assez dialectalisée, et nettement séparée d'idiomes précédemment inclus dans le groupe G40, tel le comorien.

Les langues considérées comme swahili ont en commun un pourcentage relativement élevé de mots rattachables à des racines arabes, de 30 à 40% du lexique. En effet, la pénétration arabe dans les comptoirs commerciaux de la côte orientale africaine est fort ancienne et attestée à partir du 15ème siècle avec une littérature en langue locale transcrite en caractères arabes (amu). Mais les structures grammaticales de ces langues sont classiquement bantu et non arabes.

S'il n'y a pas de culture bantu, les peuples de ce très grand ensemble ayant des cultures et des modes de vie très différents les uns des autres, il est naturel, en revanche, de parler d'une culture swahili. Mais cette aire culturelle swahili est décalée par rapport à l'aire linguistique du swahili standard, puisqu'elle n'englobe que les peuples de la côte et des îles de la bande côtière qui ont traditionnellement des parlers du groupe swahili et les habitants des Comores qui participent du même ensemble, sur un plan culturel, mais avec des parlers qu'il nous faut classer en dehors de l'ensemble linguistique swahili stricto sensu.

La caractéristique de cet ensemble culturel swahili est le mariage d'un fond culturel africain avec d'importants apports arabes, et en premier lieu l'Islam. Ce mélange swahili s'est constitué probablement depuis le 8ème siècle et il est assez clair que la capture et le commerce d'esclaves africains vers les pays de la péninsule arabique et vers des îles de l'Océan indien a joué un très grand rôle dans cette histoire ; mais il ne faut pas sous estimer pour autant la densité des liens qui se sont alors établis, liens commerciaux et financiers de toutes sortes, et liens serrés dans de très grands réseaux familiaux entre Oman, Zanzibar, les Comores, en particulier au 19ème siècle avec une domination politique du sultanat d'Oman sur Zanzibar.

2. Situation des Comores à la marge des ensembles swahili : à l'intérieur sur un plan culturel et à l'extérieur sur un plan strictement linguistique.

Les Comores représentent un cas par excellence de société pluriculturelle avec un fond de population africain très ancien et des couches successives d'arabisation sur une période de l'ordre de 1000 ans.

On relève, bien sur, aux Comores d'autres influences :

- des influences indiennes, notamment dans les pratiques commerciales et la cuisine ;
- des influences européennes, d'abord portugaises historiquement, puis françaises liées à la colonisation proprement dite ;
- curieusement, les influences malgaches sont limitées : des éléments archéologiques suggèrent la présence de populations austronésiennes dans des temps très reculés, probablement parce que les Comores se sont trouvées sur le trajet du grand courant de migration qui a amené ces populations de la partie aujourd'hui indonésienne de l'Océan indien jusqu'à La Grande Ile. Une minorité (environ 30%) de la population de l'île de Mayotte, la plus méridionale des îles Comores, parle un dialecte malgache mais, par son mode de vie et sa culture, elle est indissociable des autres habitants de Mayotte et de l'archipel des Comores.

Comme les îles de la côte est-africaine, les Comores sont certes islamisées à 100% mais avec une telle persistance des éléments africains qu'on ne peut pas dire pour autant que les Comores fassent partie du monde arabe. On pourrait penser que seule la grande disparité des périodes coloniales entre les Swahili du continent et leurs cousins des Comores explique une relative différence entre l'Archipel et les autres composantes de l'ensemble culturel swahili. Il n'en est rien. (2.1.)

On doit également se poser la question d'une spécificité culturelle de l'île de Mayotte dans la mesure où la quatrième île des Comores est restée rattachée à la France, en 1975, alors que les trois autres îles, Grande Comore, Mohéli et Anjouan -Ngazija, Mwali et Ndzuani- devenaient ensemble indépendantes, pour le meilleur et pour le pire. Et cette question d'une spéficité de Mayotte présente une résonance particulière dans notre colloque dans la mesure où une volonté politique mahoraise spécifiquement féminine a parfois été mise en avant pour justifier le divorce entre les trois îles indépendantes et Mayotte. Il n'en est rien et, sur le plan culturel, l'homogénéité de l'Archipel des Comores, Mayotte comprise, l'emporte de très loin sur les disparités. (2.2.)

2.1. Alors que l'histoire coloniale de l'Afrique orientale a été marquée par une prépondérance anglaise au Kenya et à Zanzibar, allemande jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale, puis anglaise au Tanganika avant que le Tanganika et Zanzibar forment ensemble, en 1964, la Tanzanie indépendante, ce qui n'a pas toujours été sans difficultés en particulier entre les populations d'origine arabe et les populations africaines à Zanzibar, l'histoire des Comores

pendant la période coloniale et l'entrée dans le monde moderne s'est faite sous une direction essentiellement française :

- Mayotte est d'abord vendue, en 1841, pour 1000 piastres, au commandant Passot de la marine française par son sultan, Andrian Souli, à vrai dire un roitelet malgache chassé de Madagascar qui avait réussi à prendre le contrôle de l'île et qui, se sentant à nouveau menacé, cette fois par les sultans d'Anjouan et de Mohéli, n'avait plus d'autre issue que de s'en remettre à une protection étrangère.
- Les sultans d'Anjouan avaient recherché également des aides extérieures contre les incursions de pirates malgaches. D'abord Abdallah 1er, auprès des Anglais de Bombay, puis le sultan Allaoui qui demande, dès 1816, la protection de Louis XVIII et qui vient en personne demander des secours dans l'île Bourbon. Après une première période britannique, Anjouan passe rapidement sous protectorat français vers la fin du 19ème siècle.
- Il en va de même pour Mohéli et la Grande Comore avec des variantes locales. On observe cependant chaque fois le même scénario : des sultans déstabilisés par des conflits intérieurs ou extérieurs demandent l'aide de la marine française ; des aventuriers planteurs s'installent dans les îles et les désordres causés par l'abolition officielle de l'esclavage et la mise en place d'un système de travail forcé se traduisent bien vite par un transfert du pouvoir des sultans traditionnels vers une administration française qui, bon gré mal gré, finit toujours par intervenir plus qu'elle ne l'aurait probablement désiré pour «rétablir l'ordre » ce qui revient en pratique à consolider le pouvoir des aventuriers-planteurs entrés en conflit avec les dirigeants traditionnels.

Pour reprendre les titres imagés des ouvrages les plus connus sur l'histoire de l'archipel on passe ainsi, sur la deuxième moitié du 19ème siècle, d'un «Archipel aux sultans batailleurs » à «l'Archipel aux parfums » ainsi désigné parce qu'après les premières grandes périodes d'agriculture coloniale, d'abord la canne à sucre, la citronnelle, puis le sisal, l'essentiel des plantations s'est ensuite spécialisé dans la culture des plantes à parfum, et en particulier dans la production d'ylang-ylang qui sert aujourd'hui encore de support pour la fabrication de tous les parfums de luxe. C'est la grande époque de la Société Coloniale Bambao, la SCB, qui associe des planteurs à M. de Chiris, le principal parfumeur de Grasse.

Mais cette transition coloniale, malgré tous les soubresauts et les violences qui l'accompagnent, ne modifie pas fondamentalement le mode de vie et la culture comorienne et ceci pour trois raisons :

- à la différence d'autres îles de l'Océan Indien ou des Antilles, les colons ne sont jamais, aux Comores, qu'une toute petite minorité et, bien vite, une partie des dirigeants traditionnels, puis des nouvelles élites de l'époque moderne, rachètent des domaines et participe à cette économie de cultures de rentes et d'exploitation de grands domaines.
- corrélativement, la France n'a jamais cherché à assimiler les populations comoriennes. En 1850, une première commission envoyée à Mayotte pour apprécier la situation de l'île recommandait de ne pas consentir de «sacrifice pécuniaire » pour cette nouvelle colonie. On peut dire que cette recommandation a été fort bien observée jusqu'à la déclaration unilatérale d'indépendance de l'Archipel en 1975. Ainsi, au début des années 70, à la veille de l'indépendance, le système français ne scolarisait qu'à peine 25% des enfants en moyenne (Autant dire que les petites comoriennes n'étaient alors pas nombreuses sur les bancs des écoles de la République) alors que tous les enfants, garçons et filles, apprenaient quand même au moins à lire et à écrire en graphie arabe dans l'enseignement traditionnel des écoles coraniques.

- l'emprise de l'Islam est, en effet, un ciment très fort qui structure complètement la vie sociale et l'écoulement du temps, celui de la journée avec l'appel à la prière cinq fois par jour, celui de la semaine avec la prière du vendredi dans une des innombrables mosquées, celui de l'année avec les diverses fêtes religieuses et le retour du Ramadan et, de façon plus intime, la vie de chacun depuis l'école coranique dans l'enfance et avec en apogée, beaucoup plus tard, pour ceux et celles qui y parviennent, le pèlerinage à la Mecque.

Paradoxalement, il me semble à craindre que la décolonisation, disons, en gros, le dernier quart du 20ème siècle, déculture beaucoup plus les Comores que n'avait pu le faire la colonisation, et ceci au moins de trois manières :

- L'abandon des cultures de rente au profit de l'émigration : la baisse relative des coûts des transports aériens, d'une part, et l'extraordinaire différence de pouvoir d'achat entre la rémunération d'une heure de travail manuel aux Comores et la même heure de travail en France, d'autre part, font qu'il devient impossible pour d'hypothétiques colons ou pour les grands propriétaires comoriens qui leur ont racheté des domaines, avant et après l'indépendance, de trouver une main d'œuvre pour le travail des grandes plantations. A la veille de l'indépendance, sur tout le pourtour des îles, souvent en contrebas de la route principale, on voyait encore des étendues d'arbres aux troncs noués pour obliger les branches à pousser à hauteur d'homme, ou plus exactement à hauteur de femme, afin que la récolte des fleurs d'ylang-ylang puisse se faire sans échelle. On ne voit plus aujourd'hui que des friches et les ylang-ylang qui subsistent ont eu amplement le temps de se redresser. Ils ne sont plus travaillés et les villages des environs vivent peut-être plus, aujourd'hui, des transferts d'argent des travailleurs comoriens installés en France que de ce que peuvent rapporter les dernières cultures de rente, vanille ou coprah. L'émigration, principalement vers la France, est venu bouleverser l'économie de l'Archipel aux parfums. La saison des vacances qui ramène de France, en juillet-août, les « je-viens » - le sobriquet de ces travailleurs émigrés ; et il n'est pas innocent que ce sobriquet soit en langue française - se traduit chaque été par une reprise des affaires, du bâtiment, des mariages, du commerce, mais aussi par une nouvelle vaguelette de pénétration de la langue française et des influences occidentales dans un mode de vie et une culture qui était jusqu'ici restée très à l'écart. Et le va et vient de ces familles de « je-viens », de ces sœurs ou de ces cousines qui vivent à Paris ou à Marseille, relayé aussi par des séries télévisées françaises à bon marché, influence plus aujourd'hui la sphère féminine que n'avait pu le faire jadis la présence dans les îles d'une administration française aux moyens limités et assez respectueuse des états de fait.
- A Mayotte, en revanche, du fait de la partition de l'Archipel, l'administration française a redoublé d'efforts et de moyens, depuis 1975, pour rendre un peu moins misérable et archaïque un des derniers confetti de l'empire, particulièrement mal servi après la deuxième guerre mondiale et dont le sous-développement pouvait faire très mauvaise figure pour des observateurs internationaux ;
- L'indépendance s'est accompagnée dans les trois îles du nord, et particulièrement sous le régime d'Ali Soilih, de 1975 à 1978, de formidables secousses pour moderniser le pays : interdiction du port du voile, lutte contre les dépenses ostentatoires des grands mariages, lutte contre les superstitions et la sorcellerie, formation militaire donnée à des jeunes femmes, extraordinaire effort d'alphabétisation des adultes, hommes et femmes, en comorien en graphie latine, qui a réussi d'autant mieux qu'il s'adressait à des adultes curieux d'apprendre et déjà un peu alphabétisés en graphie arabe. Ces réformes soudaines, et imposées de façon parfois brutale par des comités de jeunes, ont violemment secoué les traditions. Dans la décennie qui a suivi la fin du régime d'Ali Soilih, celle des mercenaires et du retour de gouvernements conservateurs, les pratiques anciennes ont refait surface,

mais de manière curieusement recomposée : si les dépenses des grands mariages, particulièrement en Grande Comore atteignent des sommets sans précédents, c'est le culte des grandes marques européennes qui triomphe, l'abattage traditionnel de bovins et la mesure du prestige en poids d'or parlant désormais moins aux esprits que les griffes de l'industrie du luxe moderne. C'est un curieux paradoxe de voir que c'est une des traditions les mieux ancrées, celle du grand mariage, particulièrement forte en Grande Comore, qui ouvre grand la voie à des comportements aberrants d'un point de vue économique dont on ne sait plus s'ils sont archaïques ou s'ils sont des manifestations d'un snobisme quasiment occidental. Il en va de même dans la vie de tous les jours ; le voile traditionnel de Grande Comore, le bwi-bwi noir des aristocrates un peu semblable, de loin, au tchador iranien, a pratiquement disparu ; et même le shiromani à motifs pourpres d'Anjouan, laisse de plus en plus la place à des châles qui revendiquent une inspiration ou des liens familiaux et/ou commerciaux avec le monde arabe du Golfe.

2.2. Venons-en maintenant à la question d'une éventuelle spécificité culturelle de Mayotte. Dans les débats qui ont accompagné la partition de l'Archipel, on a souvent mis en avant une prétendue différence de la quatrième île. On est allé, dans l'aveuglement de la polémique et parfois avec beaucoup de mauvaise foi, jusqu'à prétendre que cette île aurait été christianisée et que les femmes de Mayotte jouissaient d'une liberté supérieure à celle de leurs sœurs des autres îles. La prépondérance de l'Islam à Mayotte est la même que dans les autres îles et les ressorts que titille ce genre d'arguments ne sont pas très clairs et pas plus honnêtes que ceux qui voudraient faire de Mayotte une île créole ou malgache. Il est vrai que les militants du Mouvement Populaire Mahorais ont su mettre en avant deux fortes personnalités féminines, Zeina M'Dere et Zaina Meres. Mais le séparatisme mahorais tient en entier dans une analyse politique et économique, sans qu'il soit besoin de travestir les réalités culturelles pour le justifier. Et la relative indépendance des Mahoraises n'est pas un trait caractéristique, les normes sociales qui le sous-tendent étant communes aux quatre îles :

- A l'origine, nous avons, en fait, le traumatisme causé par le déménagement de la capitale, de Dzaoudzi (à Mayotte) vers Moroni en Grande Comore. Ce transfert voulu par les Grands Comoriens et obtenu de la puissance coloniale a occasionné, dans les années 60, un préjudice jamais compensé pour l'île méridionale qui perdait alors tous les emplois et les multiples retombées économiques attachées à la vie d'une capitale. Son ressentiment s'est ensuite accru et renforcé à la mesure des brimades et des mesures de rétorsion économiques que la nouvelle capitale lui infligeait en riposte à sa dissidence. Ce mauvais usage du régime d'autonomie interne qui devait préparer les îles à l'indépendance n'a jamais été contrecarré ou contrebalancé par la métropole qui aurait pu, qui aurait dû, intervenir pour rétablir un minimum d'équité dans la répartition des investissements et des subventions. Plus que le résultat d'un calcul machiavélique, il faut probablement voir là, simplement, de l'indifférence et un lamentable laisser faire, laisser-aller… Contrairement à une idée très répandue, il n'y a eu que 63% des mahorais à voter contre l'indépendance lors du référendum du 22 décembre 1974. Et les responsables français, de droite comme de gauche, s'étaient engagés à reconnaître uniquement un résultat pour l'ensemble de l'archipel, selon la pratique du droit international qui veut que les anciennes colonies accèdent à l'indépendance dans le respect de leurs frontières antérieures. Pour les dissentions entre la vieille garde UDR et les giscardiens qui ont compliqué la gestion de ce problème en 1975, voir le Que-Sais-Je « Les Comores » pages 59 et 62
- Relativement peu peuplée par rapport à sa voisine d'Anjouan, Mayotte a toujours été, avant et après l'indépendance, mal à l'aise avec les «immigrés » anjouanais plus entreprenants, plus durs à la tâche, qui venaient se faire employer ou acheter des terres pour s'installer dans une île plus facile que la leur.

- la relative liberté des Mahoraises est plus celle des campagnardes des quatre îles par rapports aux jeunes filles des familles aristocratiques, et plus arabisées, de Moroni ou de Mutsamudu, qu'une opposition tranchée entre les îles. Quelle que soit, en effet, l'emprise de l'Islam, le mariage, aux Comores, est uxorilocal. Ce qui implique que les maris polygames, en général des hommes riches et âgés, tournent entre les domiciles de leurs différentes femmes qu'ils doivent absolument traiter équitablement. Et celui, monogame, c'est le cas le plus fréquent, qui répudie son épouse quitte forcément le domicile conjugal pour retourner vivre chez sa mère, puisque ce sont les femmes qui sont propriétaires des maisons. Cette sécurité matérielle est complétée par la protection des oncles maternels qui veillent sur leurs neveux et nièces parfois autant que sur leurs propres enfants. Il y a là un équilibre entre les normes islamiques et des traditions africaines qui étaient restées très solides et que seules les influences occidentales viennent aujourd'hui battre en brèche.

En résumé, sur un plan culturel les quatre îles présentent une très grande homogénéité et appartiennent sans conteste au monde swahili. Sur un plan purement linguistique, en revanche, les parlers des quatre îles forment une langue à part entière, certes voisine, mais différente.

3. Particularités de la marque du genre en swahili et dans les parlers comoriens

Jusqu'en 1975, l'idée la plus communément acceptée était que les parlers des Comores étaient des dialectes du swahili. Ce jugement rapide se fondait sur la constatation que, comme dans le lexique swahili, le lexique comorien emprunte de nombreux termes à l'arabe, soit directement soit par l'intermédiaire du swahili. Une analyse plus poussée des structures des langues comoriennes montre que nous avons une langue divisée en deux sous-groupes, grand comorien (*nagzidja*) et mohélien (*mwali*), d'une part, et anjouanais (*ndzuani*) et mahorais (*maore*) de l'autre.

Il n'y a aucune intercompréhension entre les parlers comoriens et le swahili, qu'il soit standard ou dialectal, tandisqu'il y a intercompréhension entre les parlers comoriens.

La caractéristique essentielle d'une langue bantu est la prédominance de l'accord. Cet accord est marqué sur la quasi-totalité des composants de l'énoncé et diffère selon la classe. Une classe se définit comme un ensemble ouvert de nominaux gouvernant le même schème d'accord et ce schème d'accord est un paradigme fermé de marqueurs morphologiques (essentiellement des préfixes). Il s'agit d'un phénomène grammatical. (schèmes = ensemble des marques).

Les études comparatives ont permis de dégager vingt et un schèmes d'accord, classiquement numérotés, selon l'ordre de leur découverte à partir des travaux de Bleek. Chaque langue ne fait pas usage des vingt et une classes. Les classes vont souvent par paires : l'une au singulier, l'autre au pluriel pour former un genre. Le genre est une association de deux classes (voire trois par un processus de dérivation) liées sémantiquement de manière impérative. Le swahili standard fait usage de cinq genres à deux classes (de 1 à 10) ainsi que des classes 11, 14 et 15 (cette dernière ne comprenant que les formes verbo-nominales) auxquelles il faut ajouter trois classes locatives, 16, 17 et 18. Et tous les nominaux de la langue se trouvent répartis entre ces différentes classes.

Exemples : swahili standard (pour les 11 premières classes)

1	*mtu*	*yule*	*mdogo*	*ameanguka*	m-, yu-, m-, a-
2	*watu*	*wale*	*wadogo*	*wameanguka*	wa-, wa-, wa-, wa-
3	*mti*	*ule*	*mdogo*	*umeanguka*	m-, u-, m-, u-
4	*miti*	*ile*	*midogo*	*imeanguka*	mi-, i-, mi-, i-
5	*jiwe*	*lile*	*dogo*	*limeanguka*	ji-, li-, Ø-, li-
6	*mawe*	*yale*	*madogo*	*yameanguka*	ma-, ya-, ma-, ya-
7	*kitu*	*kile*	*kidogo*	*kimeanguka*	ki-, ki-, ki-, ki-
8	*vitu*	*vile*	*vidogo*	*vimeanguka*	vi-, vi-, vi-, vi-
9	*nyumba*	*ile*	*ndogo*	*imeanguka*	N-, i-, N-, i-
10	*nyumba*	*zile*	*ndogo*	*zimeanguka*	N-, zi-, N-, zi-
11	*ukuta*	*ule*	*mdogo*	*umeanguka*	u-, u-, m-, u-

La première colonne est celle du nom, régissant l'accord ; les trois termes qui suivent (successivement un démonstratif, un adjectif et une forme verbale) sont accordés avec ce nom à l'aide de préfixes. L'ensemble de ces préfixes, où schèmes d'accord, est présenté dans les quatre colonnes de droite.

Les noms sont associés en genres par paires singulier / pluriel : cl.1/2 *mtu/watu* « homme(s) » ; cl.3/4 *mti/miti* « arbre(s) » ; cl.5/6 *jiwe/mawe* « pierre(s) » ; cl.7/8 *kitu/vitu* « chose(s) » ; cl.9/10 *nyumba/nyumba* « maison(s) » ; cl.11/10 *ukuta/kuta* « mur(s) ».

La séquence suivante fournit un cadre sémantique identique *–dogo ; -le ; -meanguka* « …petit(s)…ce(s)…est(sont) tombés ». La cl 15, non représentée, est celle de la forme nominale des verbes : *kuanguka* « tomber ».

Les parlers comoriens ont les mêmes classes, l'ordre des déterminants du nominal ne serait pas le même, le démonstratif se placerait après l'adjectif.

Comme on le disait précédemment, il n'y a pas, dans les langues bantu, de marques d'accord grammatical (morphologique) pour désigner le sexe (masculin ou féminin).

On trouve, bien sur, dans le lexique des termes sexués sémantiquement. Ils se réfèrent essentiellement aux termes de parenté et rien ne les distingue des autres nominaux :

Exemples : ngazidja (grand comorien)

cl.1	*mdzadze*	« mère »
cl.2	*wadzadze*	« mères »
cl.1	*mbaba*	« père »
cl.2	*wababa*	« pères »
cl.1	*mbae*	« grand-père »
cl.2	*wabae*	« grands-pères »
cl.1	*koko*	« grand-mère »
cl.6	*makoko*	« grands-mères », etc.

Il existe, d'autre part, deux nominaux signifiant spécifiquement « épouse, femme » et « époux, mâle ». Ils peuvent être employés seuls ou dans des composés.

mshe wahangu	« mon épouse »
m-she wa-hangu	
/PI1-épouse | PD1-de-moi/	
washe wahangu	« mes épouses »
wa-she wa-hangu	
/PI2-épouses | PD2-de-moi/	
mume wahangu	« mon époux »
m-ume wa-hangu	
/PI1-époux | PD1-de-moi/	

Dans un grand nombre de cas, on trouve ces termes dans des composés, soit à partir de *mwana/wana* cl.1/2« enfant(s) ; soit à partir de *mndru/wandru* cl.1/2 « personne(s) » :

mwanamshe	|mw-ana-m-she|	enfant + femme > « fille »
wanawashe	|wa-ana-wa-she|	enfants + femmes > « filles »
mwanamume	|mw-ana-m-ume|	enfant + homme > « garçon »
wanaume	|wa-ana-wa-ume|	enfants + hommes > « garçons »
mndrumshe	|m-ndru-m-she|	personne + femme > « femme »
wandruwashe	|wa-ndru-wa-she|	personnes + femmes >« femmes »
mndrumme	|m-ndru-m-ume|	personne + homme > « homme »
wandraume	|wa-ndru-wa-ume|	personne + hommes > « hommes ».

Pour les noms d'animaux, lorsqu'une nécessité sémantique existe, on peut utiliser les thèmes adjectivaux –*she* « femelle » et -*ume* « mâle » ; ex :

mbwa ndume	« chien »
mbwa nce	« chienne »
kuhu dume > *kudume*	« coq »
nkuhu nce	« poule »
mbuzi ndume	« bouc »
mbuzi nce	« chèvre ».

Mais si on évoque juste la fonction sociale, le genre de la personne ne sera aucunement exprimé. Il ne sera connu que d'après le contexte et il sera impossible de le deviner si cet élément n'a pas une pertinence particulière à ce point du discours.

On se souvient de débats récents, en France, pour savoir s'il convenait de dire « Madame le ministre » ou « Madame la ministre ». Le français en arrive à des contorsions bien peu cartésiennes losqu'une « ambassadrice » est, selon l'usage courant, l'épouse d'un ambassadeur, tandis qu'une « directrice » d'école n'est pas l'épouse du directeur d'école, mais occupe bien la fonction de directeur… On parlera aussi d'une « doctoresse » tant est fort le besoin de préciser que c'est bien un docteur d'un genre particulier, puisque c'est une

femme, et tant serait grand le malaise de masculiniser cette personne en la désignant comme docteur et donc comme un homme. A l'inverse, il ne sera pas besoin de préciser qu'une sentinelle, ou une vigie est un homme puisqu'il serait impensable qu'il en aille autrement : le terme qui désigne la fonction est génériquement au féminin, et c'est d'autant plus acceptable qu'il s'agit de fonctions relativement subalternes.

Les anglo-saxons ne sont pas en reste avec la vogue du « politically correct » qui oblige des multinationales à s'exprimer par la voix de « spokespersons » puisque l'utilisation du terme « spokesman » impliquerait peut-être qu'une femme ne puisse exercer la fonction. C'est une démarche inverse de celle qui nous pousse à dire instinctivement doctoresse ; il s'agit là, de façon volontariste, de désexualiser des appellations pour manifester l'égale capacité des unes et des autres à occuper ces fonctions.

Dans les langues qui utilisent la distinction masculin/féminin dans les genres grammaticaux ce qui est le cas du français, de l'allemand et de l'anglais dans une moindre mesure, il n'y a jamais adéquation totale entre genres grammaticaux et genres anatomiques comme le montre les exemples ci-dessus.

Le swahili et les parlers comoriens sont - à cet égard- naturellement « politically correct ». En grand comorien, un tailleur est *msonadji (msonyadji*) et vous ne saurez pas ainsi s'il s'agit d'UN tailleur ou d'UNE couturière. Pour le spécifier, il faudra obligatoirement préciser : *mndrumme msonadji* (homme-couturier), « tailleur » ou bien *mndrumshe msonadji* (femme-couturier) « couturière ».

Si un *mwalimu* ou un *mgangi* vous jette un sort, vous ne savez pas si vous avez affaire à UN sorcier ou à UNE sorcière. Mais il est vraisemblable que vous pourrez préciser comme précédemment.

Je disais plus haut que la dérivation nominale par changement de classe est l'une des caractéristiques des langues bantu ; en voici un exemple : *mume* cl.1 « époux », *maume* cl.6 ou *ume* cl.11 « virilité ». Une autre caractéristique est la dérivation verbale par ajout de morphèmes de dérivation entre le radical verbal et le suffixe :

Exemple en grand comorien :

A partir du radical -*lol*- on peut construire :

ndola cl.9 « mariage »

ulola cl.15 |u-lol-a| forme active « épouser » seulement pour l'homme

ulolwa cl.15 |u-lol-w-a| « être épousée », forme passive marquée par l'introduction du morphème dérivationnel –w- entre le radical verbal et le suffixe flexionnel, cette forme n'est utilisée que pour les femmes « qui sont épousées » par les hommes.

Donc le choix du verbe, indique sans ambiguité s'il s'agit d'un homme ou d'une femme.

uloza cl.15 |u-lo-z-a| « donner en mariage », forme causative, faire le mariage, est le terme utilisé pour les parents qui marient leurs enfants.

…ola mndrumshe yalolwa ni mfaume…
o-la *m-ndru-m-she* *ya-lol-w-a* *ni* *m-faume*
/celle-là | 1-personne 1-femme/qui-marier-passif-sfx / par / roi
« la femme que le roi a épousée… »

Ce dernier exemple illustre comment une pratique sociale peut être révélée par une construction simplement linguistique.

En guise de conclusion, si vous voulez dire, en grand comorien, « va à gauche ! », vous direz *enda ho mhonomshe*, autrement dit, « va à main de femme ! ». Pour « va à droite ! » vous direz *enda ho mhonomume*, c'est-à-dire « va à main d'homme !». Le sens est, en effet, clair : la main de l'homme, c'est la main noble, celle que l'on utilise pour manger, tandis que la main gauche sert à la toilette intime ; et c'est la main de la femme.

Cette réflexion sur la prise en compte du genre (masculin/féminin) aux Comores semble construite sur une série de paradoxes.

Ces quatre îles appartiennent à l'espace bantu, mais celui-ci n'a de pertinence que dans une dimension linguistique et n'a aucun sens pour les autres aspects de la culture. Elles appartiennent aussi, ensemble, complètement, au monde culturel swahili, mais elles n'en sont que des voisines sur un plan linguistique. Alors que les parlers et les modes de vie étaient sortis curieusement préservés d'un siècle de période coloniale, ils sont soudainement de plus en plus affectés par les contacts avec le monde moderne qui se multiplient depuis l'indépendance. A la différence de celle du français, la grammaire du comorien ne fait aucun cas du masculin et du féminin et, comme les autres langues bantu, le comorien ne marque ces notions qu'en "mention spéciale". Ce qui ne veut pas dire, bien sur, que la société comorienne ne soit pas très fortement structurée par la différenciation des modes de vie, masculin et féminin.

Il ne faudrait pas y voir, de ma part, la manifestion d'un goût particulier pour la polémique ou le paradoxe. Il se trouve simplement, et malheureusement, que ces îles, à la marge de l'océan Indien, à la marge du monde swahili et, de ce fait, du monde islamique, sont encore mal connues et mal comprises. Il est difficile de les évoquer sans avoir à déblayer les approximations ou les contrevérités qui font obstacle à leur (re)connaissance.

BIBLIOGRAPHIE

AHMED CHAMANGA M. ET GEUNIER N.J., *le dictionnaire comorien-français et français-comorien du R.P. Sacleux*, Paris, SELAF, LCA 9.

ALEXANDRE P., 1967 , Langues et langage en Afrique noire, Paris, Payot.

AL-IDRISSI, 1836-1840, *Kitâb Rûjâr*, trad. A. Jaubert « Le livre de Roger… », Paris, Imprimerie royale, 2 vol.

AL-MAS'UDI, 1861-1877, *Kitâb murûj al-dhahab wa ma'âdin al-jawhar*, trad. C. Barbier de Meynard et A. Pavet de Courteille « Le livre des prairies d'or et des mines de pierres précieuses », Paris, Imprimerie nationale, 9 vol. ; nvelle édition C. Pellat, Paris, Société asiatique, 1962-1971, 9 vol.

ASHTON E.O., 1944, *Swahili Grammar*, London, Longmans.

BLANCHY S. 1992 « Famille et parenté dans l'archipel des Comores » in *Journal des Africanistes*, 62 (1) 1992, 7-53

BLEEK W., 1862 et 1869, *A comparative grammar of South African Languages*, London.

CHAGNOUX H. ET A. HARIBOU, 1980 et 1990, *Les Comores*, Paris, PUF, Que-sais-je ?

GUEUNIER N.J. ., 1990, *La belle ne se marie point. Contes comoriens en dialecte malgache de l'île de Mayotte*, Paris, Peeters SELAF.

GUTHRIE M., 1967-1971, *Comparative Bantu*, Farnborough, Gregg Press.

LE-GUENNEC-COPPENS ET P. CAPLAN (eds), 1991, *Les swahilis entre Afrique et Arabie*, Paris, Karthala.

LENSELAER A., 1983, *Dictionnaire swahili-français*, Paris, Karthala.

MEEUSSEN A.E., 1965, *Bibliography of proto-Bantu*, Tervuren.

MEINHOF C., 1910, *Grundzüge einer vergleichenden Grammatik der Bantu sprachen*, Berlin.

1935, traduit et révisé par N.J. Van Warmelo, *Introduction to the phonology of the Bantu Languages*, London.

MÖHLIG W.J.C., G. PHILIPPSON , M-F. ROMBI, J.C. WINTER, 1980, Classification dialectométrique de quelques parlers swahili, in Guarisma G. et S. Platiel (eds.) *Dialectologie et comparatismes en Afrique noire*, Paris, SELAF : 267-304.

NURSE D. ET T. SPEAR ., 1985, *The swahili. Reconstructing the history and language of an African society, 800-1500*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

POLOME E.C., 1967, *Swahili language handbook*, Washington.

RACINE-ISSA O., 1998, *Le swahili sans peine*, Paris, ASSIMIL.

ROMBI M.-F. (ed.), 1982, *Etudes sur le bantu oriental*, Paris, SELAF, (quatre articles : G. Philippson, D. Nurse, M.-F. Rombi et P. Alexandre sur les langues de la Somalie, du Kenya, de la Tanzanie et des Comores).

ROMBI M-F., 1983, *Le shimaore. Première approche d'un parler de la langue comorienne*, Paris, SELAF.

SACLEUX CH., 1909, *Grammaire swahilie*, Paris, Procure de P.P. du St-Esprit.

- 1909, *Grammaire des dialectes swahili*, Ibid.
- 1939, *Dictionnaire swahili-français*, Paris, Institut d'ethnologie.

STEERE E., 1870, *A handbook of the swahili language*, London, SPCK.

WHITELEY W., 1969, *Swahili, the rise of a national language*, London, Methuen.